

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2019**RÉUNION PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2019**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16h35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 31 janvier 2019 ouverte et avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur qui aura un quart d'heure de retard me dit-on.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- M. Luc NAVET et Mme Catherine LACOMBLE sont excusés.

M. LE PRESIDENT.- Mme MARECHAL ?

Mme MARECHAL.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DECERF ?

M. DECERF.- M. Roland LEONARD est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET - On ne m'a rien annoncé.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Nous sommes tous présents.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité.

Faisant suite à la réunion que je viens d'avoir avec les Chefs de groupe, je vous informe qu'une discussion a débuté sur le principe de la tenue d'un registre des présences avec un système de double signature, l'un à l'entrée de la séance du Conseil et l'autre à la sortie, afin de pouvoir bénéficier du jeton de présence dans son entièreté. Par conséquent, cela signifiera que lorsqu'un membre de l'Assemblée n'assistera pas à l'entièreté de la séance, celui-ci ne recevra que la moitié de son jeton de présence.

Cette nouvelle disposition sera d'application lors du Conseil provincial du mois de février prochain après avoir été approuvée lors du Bureau du 18 février prochain.

Donc, systématiquement, lorsque nous approuverons le PV, je vous inviterai à signer une deuxième fois le registre des présences ici à la table du secrétariat auprès de Patrick ROUFOSSE.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

Vous avez le bulletin de vote dans vos documents.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2018. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2018).

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2019

V.- Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant.

Document 18-19/198 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant temporaire de la liste MR pour le District de Dison – Arrondissement de Verviers – en remplacement de Madame Victoria VANDEBERG, en congé à l'occasion d'un séjour à l'étranger dans un cadre académique jusqu'au 23 juin 2019 inclus.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Nous allons procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Huy, elle sera composée de 7 membres.

La Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

J'invite les membres suivants à se diriger vers le Salon Louis XV : Mmes Sandrina GAILLARD, Deborah COLOMBINI, Catherine HAUREGARD, Virginie DEFRANG-FIRKET, Anne THANS-DEBRUGE et M. Eric LOMBA et, j'ai oublié quelqu'un, Chantal NEVEN-JACOB.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

(Interruption)

* * *

Nous reprenons nos travaux après cette interruption de séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est donnée au Rapporteur, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'Arrondissement de Verviers. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames les Conseillères provinciales, Messieurs les Conseillers provinciaux.

Au nom de votre Commission spéciale de vérification, réunie en séance de ce jour sous la présidence de M. Eric LOMBA et à laquelle assistaient Mmes GAILLARD, COLOMBINI, HAUREGARD, DEFRANG-FIRKET, THANS-DEBRUGE, NEVEN-JACOB et M. LOMBA. J'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste MR de l'Arrondissement de Verviers - District de Dison afin de pourvoir au remplacement de Mme Victoria VANDEBERG, en congé à l'occasion d'un séjour à l'étranger dans le cadre académique jusqu'au 23 juin 2019 inclus, conformément à l'article L2212-9 §5 du CDLD.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2019

Le remplacement jusqu'au 23 juin 2019 inclus de Mme VANDEBERG a été demandé en date du 20 décembre 2018 par la majorité des membres du groupe MR comme le prévoit l'article L2212-9 §6 du CDLD.

Mme Marion DUBOIS, née le 12 janvier 1993 et domiciliée 88, Hac à 4650 Herve, est la première suppléante en ordre utile de la liste MR du district de Dison à laquelle appartient Mme VANDEBERG. Par courrier daté du 8 janvier 2019, Mme DUBOIS notifie au Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat temporaire de Conseillère provinciale jusqu'au 23 juin 2019 inclus.

Il résulte d'une correspondance avec l'Autorité communale de Herve, datée du 21 janvier 2019 que Mme Marion DUBOIS réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales, articles L4142-1 et L2212-74 à 81 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En conclusion et à l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Madame Marion DUBOIS à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale temporaire jusqu'au 23 juin inclus. Je vous remercie.

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membres du Conseil provincial, Madame Marion DUBOIS issue du District de Dison, en remplacement de Mme Victoria VANDEBERG.

Je mets ces conclusions aux voix :

Qui est pour les conclusions de la Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le Conseil provincial adopte les conclusions à l'unanimité.

J'invite Mme Marion DUBOIS dont les pouvoirs viennent d'être validés à prêter le serment légal. Vous avez la parole Madame DUBOIS.

Mme DUBOIS (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale. Je vous souhaite, chère collègue, la bienvenue dans notre assemblée.

Enfin, pour être tout à fait complet, je vous informe que Mme DUBOIS sera membre de la quatrième Commission, en remplacement de Mme VANDEBERG.

Je vous invite donc à prendre acte de la nouvelle grille des Commissions qui sera déposée sur vos bancs d'ici quelques instants.

VI. Question d'actualité

Document 18-19/A02 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au site du Ry-Ponet.

Document 18-19/A03 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la création d'un Salon du vélo en province de Liège

M. LE PRÉSIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (documents 18-19/A02, 18-19/A03).

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte deux points. Pour la première question référencée 18-19/A02, je donne la parole à M. Julien VANDEBURIE. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. VANDEBURIE, Conseiller provincial (à la tribune).- Mesdames et Messieurs les membres du Collège provincial, Chers Collègues.

En juin 2018, à la question de mon prédécesseur M. CONTENT, le Collège, par la voix de M. MOTTARD, indiquait qu'il reconnaissait la réalité de l'intérêt potentiel du site du Ry-Ponet pour la création d'un parc protégeant ainsi la qualité paysagère et écologique de celui-ci tout en offrant un espace, bien sûr, de loisirs aux habitants. M. MOTTARD précisait alors qu'il s'agissait d'un investissement important, dans la mesure où le site n'appartient pas aux pouvoirs publics.

Ce samedi 26, le collectif Ry-Ponet a organisé une séance d'information pour le lancement d'une coopérative citoyenne immobilière en vue d'acheter la ferme Sainte-Anne, sise au cœur du parc paysager.

Cette séance a réuni plus de 250 personnes, preuve s'il en est de l'intérêt de préserver le site. Le collectif propose en sus un projet pour la réaffectation de la ferme, sous forme très résumée de ferme pédagogique.

Au vu du succès de cette mobilisation, je voulais vous demander ce que la Province comptait faire pour accompagner ce projet ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2019

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question concernant la rénovation de la ferme Sainte-Anne située sur le site du Ry-Ponet, site d'intérêt majeur pour l'avenir urbain de l'agglomération de Liège.

Ce site paysager, qui s'étend à l'est de l'agglomération liégeoise sur les communes de Liège, Chaudfontaine, Beyne-Heusay et Fléron, présente un intérêt paysager et de loisirs manifeste pour l'agglomération liégeoise et ses habitants. En effet, la Conférence des Elus de l'arrondissement de Liège, Liège Métropole, s'est d'ailleurs positionnée cet été en faveur de la création de ce parc.

Je suis heureux de la mobilisation citoyenne en faveur de la protection du patrimoine bâti.

Tout en saluant cette initiative coopérative qui mobilise les citoyens de notre territoire, il est prématuré en ce début d'année 2019 de nous prononcer anticipativement sur le caractère supracommunal de la rénovation de cette ferme.

En effet, le projet devra s'inscrire avec pertinence dans les thématiques qui seront retenues par les instances territoriales de notre Province.

Or, vous n'êtes pas sans savoir que c'est l'assemblée de Liège Europe Métropole, qui se réunira très prochainement, qui sera appelée à définir les thématiques de réflexion et d'actions des années futures au travers de son plan triennal de subsides.

De plus, c'est au sein de Liège Métropole d'abord qu'un projet répondant aux souhaits supracommunaux doit être porté par plusieurs communes. C'est par ce processus que cette rénovation pourrait bénéficier d'une aide financière.

En conclusion, au-delà de ces précisions de procédure, la Province se tient évidemment à disposition des acteurs qui portent ce projet afin de faciliter les discussions avec les différentes autorités communales impliquées et apporter également un support à la réflexion via ses services supracommunalité.

Enfin, je terminerai en vous disant que s'ils en expriment le souhait, je serai également ravi de discuter avec ces mêmes acteurs afin de préciser la nature de cette rénovation ainsi que les objectifs de programmation poursuivis.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Pour la seconde question, référencée 18-19/A03, je donne à présent la parole à M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2019

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux.

Le salon de l'automobile reine s'est clôturé avec pas moins de 442.000 visiteurs. Un record pour cette version du « petit » salon, après un précédent record l'année précédente avec la version « grand » salon et ses 542.000 visiteurs.

Au même moment, le salon de la petite reine, Vélofolies à Courtrai, également battu son record de visiteurs avec plus de 40.000 entrées enregistrées. Ce salon du vélo est organisé depuis 13 ans et connaît de plus en plus de succès. Bruxelles a connu aussi en septembre passé la deuxième édition de son « Bike Brussels » avec un succès également grandissant.

A l'heure des marches climatiques qui désespèrent d'être entendues, à l'heure des Plans Urbains de Mobilité qui se succèdent, se ressemblent et exaspèrent par leur promotion des liaisons routières, à l'heure où la Province déploie son réseau de points-nœuds pour la pratique récréative du vélo, il serait peut-être judicieux pour la Province de Liège de s'atteler, avec le monde associatif, à la création d'un salon alternatif du vélo.

La province s'est souvent illustrée, et elle continue à le faire, par son soutien au cyclisme professionnel. Peut être avec l'organisation d'un tel salon pourrait-elle modestement contribuer au soutien à la pratique quotidienne du vélo ?

Un tel salon n'existe toujours pas en Wallonie, à ma connaissance. Liège peut montrer la voie et devenir la plus grande ville cycliste de Wallonie. Qu'en pensez-vous ?

D'avance, merci pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite à présent Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Directrice provinciale, chers Collègues,

J'ai pris connaissance, avec beaucoup d'intérêt, de votre proposition de création d'un Salon du Vélo en Province de Liège. Vous me demandez ce que l'on en pense et je vous répondrais que l'idée me paraît intéressante et mérite à tout le moins que l'on y travaille.

Effectivement, des événements à succès comme Velofolies à Courtrai, Bike Brussels, que vous citez, ou Fiets and wandel Beurs à Anvers témoignent d'un intérêt voire d'un engouement de la part de nos concitoyens pour ce type d'initiatives. Il y a incontestablement une opportunité à saisir pour développer un projet similaire en Wallonie et une pertinence pour que celui-ci se construise sur le territoire de la Province de Liège, grande amie de la « Petite Reine ».

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2019

Il y a à peine 10 jours, nous annonçons le lancement des « Classiques Ardennaises » et la signature d'une convention pour les 6 prochaines années avec ASO-PSO, et nous nous réjouissons déjà d'un futur Grand Départ du Tour de France que nous espérons dans les toutes prochaines années.

Donc, vous l'aurez compris, je vous rejoins sur l'idée de promotionner le vélo, au-delà des aspects de compétition, comme vecteur de mobilité douce, dans un contexte où cette thématique prend tout son sens.

En effet, ces derniers mois, nous voyons apparaître des initiatives et des mobilisations citoyennes autour de grands enjeux tels que le Climat par exemple. Notre rôle est d'entendre cette préoccupation et, à notre niveau provincial, d'y apporter notre réflexion et des réponses possibles.

Votre proposition va dans ce sens.

A ce stade, je vous annonce donc que j'ai demandé au Service des Sports de réfléchir à l'organisation d'un tel Salon dans le courant de l'année 2020. Sans ignorer que les exemples d'organisation cités en préambule relèvent d'une démarche commerciale, nous comptons évidemment pour notre part, s'agissant d'une initiative publique dans notre chef, mettre l'accent sur la promotion du Vélo auprès du grand public, éventuellement en marge des grands événements du Cyclisme en Province de Liège. Il y aurait là une complémentarité et une publicité renforcée qu'il ne faudrait pas négliger. Mais aussi, dans cet esprit de transversalité qui préside cette législature, nous proposons également de promouvoir la Santé, grâce à notre service de médecine sportive, la promotion du Tourisme, notamment à travers notre réseau en points-nœuds, sans oublier l'environnement bien sûr à travers le concept de mobilité douce.

Conférences, mise en valeur du patrimoine du sport cycliste en Province de Liège, ateliers et bourses de ventes/échanges pourraient également contribuer à l'intérêt du Salon. De même, nous chercherons à y associer le secteur associatif qui trouverait un intérêt dans ce projet.

Voilà les bases sur lesquelles je propose de travailler et à partir desquelles j'attends des propositions de la part de notre service des Sports.

J'espère ainsi avoir répondu à votre attente, M. RASSAA, comme quoi tout est possible, et je vous propose de revenir en commission dans les prochains mois dans le cadre de la Commission afin d'évaluer l'avancement de ce projet.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale Vice-Présidente. Pas d'autres réactions je suppose ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2019**VII. – Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.****Document 18-19/200 : Représentation provinciale au sein de l'asbl « Fédération du Tourisme de la Province de Liège (F.T.P.L.) ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 18-19/200).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/201 : Délégations de compétences du Conseil provincial en matière de marchés publics et de concessions de services et de travaux à partir du 1er février 2019 suite à l'entrée en vigueur de certaines dispositions du décret du 4 octobre 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) en vue de réformer la tutelle sur les pouvoirs locaux.

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 18-19/201).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du conseil et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Anne THANS-DEBRUGE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Secrétaire.

Mme THANS-DEBRUGE Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2019

Lors de notre réunion du Bureau du Conseil du 21 janvier dernier, un membre du Bureau a souhaité intervenir sur le projet de résolution référencé document 18-19/201 relatif aux délégations de compétences du Conseil provincial en matière de marchés publics et de concessions de services et de travaux à partir du 1er février 2019 suite à l'entrée en vigueur de certaines dispositions du décret du 4 octobre 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de réformer la tutelle sur les pouvoirs locaux.

Celui-ci n'étant pas d'accord sur le dernier point relatif aux concessions de services ou de travaux, estimant le montant trop élevé que pour accorder la délégation, souhaite dès lors s'abstenir sur cette partie de la résolution.

Le vote étant effectué dans sa globalité, c'est par 6 voix pour et 1 abstention que votre Bureau du Conseil vous propose d'adopter le document 18-19/201.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la secrétaire. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/210 : Fixation du montant de la dotation financière annuelle aux groupes politiques du Conseil provincial pour la législature 2018-2024.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 18-19/210).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2019

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/202 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Association Francophone de Tennis ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 18-19/202).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/203 : Désignation d'un comptable des matières pour l'IPES de Micheroux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 18-19/203).

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2019

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé une question. J'invite le rapporteur, M. Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie ce mercredi 30 janvier pour examiner le point relatif à la désignation d'un comptable des matières pour l'IPESS de Micheroux (document 18-19/203).

Un membre de la Commission demande pourquoi la désignation est si tardive ? Sachant que la personne à remplacer est pensionnée depuis le 1er septembre 2018.

Il lui est répondu qu'une période d'écolage est souvent nécessaire avant la désignation et que ceci est dû aussi aux lenteurs administratives.

La Commission propose par 6 pour et 3 abstentions d'approuver la désignation d'un comptable des matières pour l'IPESS de Micheroux.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/204 : Cultes – Compte 2015 de la Mosquée MEVLANA CAMI, rue du Fort, 98 à 4621 Retinne-Fléron – Avis favorable.

Document 18-19/205 : Cultes – Compte 2017 de la Mosquée ASSAHABA, rue de Hodimont, 244 à 4800 Verviers – Avis favorable.

Document 18-19/206 : Cultes – Budget 2019 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque de la Dormition de la Vierge, rue de Limbourg, 10 à 4800 Verviers – Avis favorable.

(Voir rapports)

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2019

M. LE PRESIDENT.- Points 9, 10 et 11 de l'ordre du jour (documents 18-19/204, 18-19/205, 18-19/206) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission. Les documents 18-19/204 et 205 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Valérie LUX à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LUX, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Votre 3^{ème} Commission s'est réunie ce 29 janvier et a examiné le document 18-19/204. Un Commissaire s'est interrogé sur les critères imposés en termes de délais pour rentrer ces comptes.

Il lui a été répondu que la remarque a déjà été adressée à la Région wallonne, la Province n'ayant qu'un avis à donner. Il y aurait un manque de connaissance et de professionnalisme, même si des progrès sont faits. Par ailleurs, la tutelle consulte chaque mosquée et église orthodoxe. Lorsque celles-ci choisissent de rentrer dans le circuit, on peut remonter jusque 3 ans en arrière pour vérifier les comptes.

Le point a été voté à l'unanimité.

Le document 205 a également été examiné. Un commissaire a marqué son étonnement par rapport à la facture d'éclairage de 12.000€. Il lui est répondu qu'il s'agissait d'une très grosse mosquée mais qu'une vérification plus approfondie serait faite.

Le point a été voté à 10 voix pour et une abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne le document 18-19/206, celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 10 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 18-19/207 : Complexe Saint-Jean – Décision de l'assemblée générale des copropriétaires de vendre à la Ville de Liège une parcelle de terrain faisant partie des parties communes de la copropriété.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 18-19/207).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/208 : Organisation du Prix provincial de l'Environnement de la Province de Liège – approbation du règlement de participation.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 18-19/208).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des remarques et des questions. J'invite le rapporteur, M. Didier NYSSSEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NYSSSEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2019

Après la présentation du point par M le Député, plusieurs Commissaires interviennent.

Une Commissaire interroge le Député pour connaître le nombre de participants. Si la première année, il y avait peu de participants, le succès a été plus grand la deuxième année. Une difficulté réside notamment dans le fait que, pour être éligible, le projet doit être réalisé et reproductible. Or, si nombre de projets sont en réflexion, peu sont réalisés, ce qui limite forcément le nombre de candidats.

Un autre Commissaire s'interroge sur le fait que 1.500 € pour la nouvelle catégorie communale peut apparaître comme trop peu. Le Député en convient, mais rappelle que c'est la première fois que les Communes peuvent prétendre au Prix provincial de l'Environnement et que par ailleurs, il y a déjà d'autres possibilités pour ces communes.

Une Commissaire demande encore si le montant de 1500 € était déjà le même lors des éditions précédentes. Il lui est répondu par l'affirmative.

Une autre intervention porte sur les modalités de publicité. Le Député indique que les supports promotionnels sont repris dans la note soumise aux conseillers provinciaux. Il s'agit du journal provincial « Entre-Nous », des pages du site internet, voire de tout autre support qui serait jugé éventuellement utile par la Province.

Moyennant ces demandes d'éclaircissement, le point est approuvé par 9 voix Pour et 2 Abstentions par votre 4^{ème} Commission.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine réunion du Conseil provincial est fixée au jeudi 28 février 2019 à 16H30.

La réunion publique est levée à 17H15'.

X.- Huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.